



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en oeuvre (APIRG 23) et Sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de sécurité (RASG-AFI/6) – Séances conjointes

(Réunion virtuelle, 23 novembre et 2 décembre 2020)

Point 1 de l'ordre du jour : Examen des suites données par l'ANC et le Conseil au rapport des réunions APIRG/22 et RASG-AFI/6

Résultats de l'examen par le Conseil du rapport annuel récapitulatif des groupes régionaux de planification et de mise en oeuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) pour la période avril 2019 – mars 2020

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente les résultats de l'examen par la Commission de navigation aérienne (ANC) et le Conseil de l'OACI du rapport annuel récapitulatif des groupes régionaux de planification et de mise en oeuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) pour la période avril 2019 – mars 2020, surtout le Rapport de la *vingt-deuxième réunion d'APIRG (APIRG/22) et de la cinquième réunion du RASG-AFI (RASG-AFI/5)* (note de travail AN-WP/9364). La note de travail met un accent particulier sur les difficultés rencontrées par toutes les régions de l'OACI. Le Conseil a identifié quatre questions importantes auxquelles l'APIRG/RASG-AFI doit apporter des solutions. Il s'agit notamment de la surveillance de la mise en oeuvre du système de traitement des messages ATS ; de l'identification des problèmes qui sont à l'origine de la pénurie d'inspecteurs compétents dans les États AFI ; du taux élevé de messages opérationnels manquants (plans de vol, renseignements OPMT, NOTAM), et la non-communication par les États des données du RVSM à l'agence régionale de surveillance, tous les mois.

La suite à donner par la réunion figure au Paragraphe 3.

Objectifs stratégiques	Navigation aérienne, Sécurité
-------------------------------	-------------------------------

1. INTRODUCTION

1.1 Les rapports des PIRG et des RASG pour la période considérée, ont été examinés par la Commission de navigation aérienne (ANC) conformément aux procédures établies en 2015 pour la tenue de téléconférences d'échange avec les régions (voir la note AN-WP/8993). Le rapport annuel récapitulatif adressé au Conseil est présenté conjointement par le Président de l'ANC et le Directeur de la navigation aérienne (ANB).

1.2 Parmi les rapports des PIRG/RASG examinés par l'ANC figure celui de la vingt-deuxième réunion du Groupe régional Afrique-Océan indien de planification et de mise en oeuvre (APIRG/22) et de la cinquième réunion du Groupe régional Afrique-Océan indien de sécurité de l'aviation (RASG-AFI/5) (note AN-WP/9364).

1.3 Le Conseil a spécifiquement demandé au Groupe de la mise en oeuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) d'examiner en particulier les mesures recommandées par l'ANC au Conseil pour résoudre les problèmes communs à toutes les régions

1.4 Conformément à la procédure du Conseil (217/6), l'ISPG a examiné la note C-WP/15095 préparée par l'ANC et concernant le rapport récapitulatif annuel des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG). La période considérée va d'avril 2019 à mars 2020.

1.5 L'ISPG a estimé que ce rapport est très technique et constitue une synthèse claire des activités des PIRG/RASG durant l'année précédente. L'ISPG a rappelé que ce rapport annuel est le principal outil qui permet à l'ANC d'évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre par les régions, mais aussi les progrès en matière de sécurité régionale et de navigation aérienne, ainsi que les difficultés rencontrées. En général, l'ISPG a été satisfait des informations présentées suivant une approche orientée vers l'action et a noté l'impressionnante amélioration globale de la qualité du rapport annuel adressé au Conseil.

2. ANALYSE

Suite donnée par l'ANC

2.1 Le format de la réunion, les réalisations, les questions clés et les difficultés rencontrées par la Région Afrique -Océan indien (AFI) dans les domaines de la navigation aérienne et de la sécurité ont été présentés à l'ANC. Il a été noté que le Secrétariat a organisé une réunion conjointe PIRG/RASG pour examiner les questions communes. L'ANC a noté avec satisfaction la hausse du nombre de participants aux réunions d'APIRG et du RASG-AFI, mais elle a déploré le niveau insuffisant et inefficace de l'appui, des compétences techniques et de la participation des États aux organes subsidiaires. Il a été rappelé qu'il s'agit d'un problème que l'on retrouve dans d'autres régions

2.2 L'ANC a exprimé ses inquiétudes quant au nombre élevé de notes de travail examinées, l'APIRG ayant reçu plus de notes de travail que le RASG-AFI. Il a été expliqué à l'ANC que cette situation est probablement due à la Semaine AFI de l'aviation tenue un peu plus tôt en mai 2019 et qui comprenait un Symposium sur la sécurité, et qu'un certain nombre de domaines techniques étaient couverts par chacun des groupes

2.3 S'agissant du format des réunions, les difficultés logistiques rencontrées dans l'organisation de réunions parallèles utilisant deux langues de travail ont été notées. En outre, ce format multiplie par deux le nombre de salles de réunion nécessaires, ainsi que le nombre d'interprètes pour la couverture de deux réunions qui se tiennent simultanément. En ce qui concerne les installations, l'ANC a relevé que celles de Nairobi appartiennent aux Nations Unies, mais que Dakar en propose très peu. Il a été rappelé que le mandat des PIRG/RASG est assez flexible pour permettre la tenue de réunions hors des bureaux régionaux, s'il le faut.

2.4 Les Secrétaires des PIRG et des RASG ont annoncé à l'ANC qu'ils trouveront un moyen de se réunir chaque année en application de la Résolution 29/1 de l'Assemblée qui leur fait obligation de rendre compte annuellement des progrès dans la mise en œuvre et des difficultés rencontrées. La Commission s'est félicitée des efforts déployés pour organiser chaque année les réunions des PIRG/RASG.

2.5 En ce qui concerne les principales difficultés rencontrées, l'ANC a déploré l'augmentation constante du trafic dans des États dont les capacités de supervision sont faibles ou moyennes, ainsi que la coordination insuffisante entre les États/fournisseurs des services de navigation aérienne (ANSP). Elle s'est inquiétée particulièrement du taux élevé de messages opérationnels manquants (plans de vol, météorologie d'exploitation, avis aux aviateurs/aviatrices).

2.6 L'ANC a pris note du rapport de l'Agence régionale africaine de surveillance (ARMA) sur la sécurité de l'espace aérien minimum de séparation verticale réduit (RVSM) et du fait que l'Évaluation du risque de collision pour l'année 2017 a été environ 16 fois plus élevée que celle de 2016. On a noté avec inquiétude que l'effet combiné de la hausse de la probabilité de chevauchement vertical est dû aux croisements de niveau de vol mal exécutés et à la circulation au mauvais niveau de vol. L'ANC a déploré le fait que les États AFI ne communiquent pas les données du RVSM à l'ARMA, tous les mois.

2.7 En réponse à la question relative aux informations selon lesquelles la Somalie compte proposer des services de contrôle de la circulation aérienne de Classe A, contrairement aux services qu'elle fournit actuellement pour un espace aérien de Classe G, il a été conclu que la Région d'information de vol (FIR) Mogadiscio opèrerait cette transition en janvier 2020. Néanmoins, les modifications de l'espace aérien envisagées n'ont pas été publiées comme le prescrit l'Annexe 15 – *Services d'informations aéronautiques*. La Commission a rappelé que par le passé, c'est l'OACI qui était responsable des opérations dans la FIR Mogadiscio grâce à un (des) contrat(s) avec la Direction de la coopération technique de l'OACI (TCB) et que cette responsabilité a été formellement transférée au Gouvernement fédéral somalien le 31 juillet 2019.

2.8 La Commission a également pris note des informations relatives aux incidents de large écart de hauteur (LHD) survenus dans la FIR Mogadiscio et notifiés par la Somalie. Au moins 51 incidents de LHD ont été notifiés à la RMA de la région MID pour les aéronefs sortant de la FIR Mogadiscio et entrant dans la FIR Sanaa, uniquement pour le mois d'août 2019. Il a en outre été noté que la RMA AFI (ARMA) ne reçoit actuellement pas de données RVSM ou de rapports sur les LHD communiqués par la Somalie.

2.9 S'agissant du faible niveau de réponse des États aux lettres de l'OACI, la Commission a rappelé que c'est problème que l'on retrouve partout dans le monde. Il a été convenu de trouver une solution mondiale à ce problème. Il a été rappelé que le groupe MIDANPIRG travaille actuellement sur une possible solution. Il a aussi été noté que le plus faible niveau d'EI enregistré dans la Région AFI concerne aux domaines services de navigation aérienne (ANS), aérodromes et aides au sol (AGA), enquêtes et prévention des accidents (AIG) et Licences du personnel (PEL).

2.10 L'augmentation du nombre de certifications d'aéroports et l'amélioration du taux d'accident dans la Région AFI ont été notées avec satisfaction. Il a également été noté que le taux d'accident dans la région chute d'année en année, et qu'en 2016, il a même été inférieur à la moyenne mondiale.

2.11 La Commission a noté les efforts déployés actuellement en ce qui concerne les options disponibles pour la formalisation du Groupe Atlantique Sud (Groupe SAT) et le renforcement de la coopération et de la coordination entre le Groupe SAT et l'Atlantique Nord.

2.12 En ce qui concerne les progrès dans la mise en oeuvre régionale dans le cadre de l'USOAP, la Commission a noté que 63,4 pour cent des États africains ont atteint un taux d'EI de 60 pour cent et que dans un État, il subsiste toujours une préoccupation significative de sécurité (SSC). L'une des priorités du RASG-AFI sera d'exploiter les synergies et d'impliquer les autorités de cet État dans les efforts de résolution de cette SSC. Il a été noté que le RASG-AFI appelle l'OACI à intensifier et entreprendre des missions de l'Équipe de sécurité du bureau régional (ROST) pour appuyer les efforts des États AFI afin d'améliorer leurs systèmes de supervision de la sécurité.

Suite donnée par l'OACI

2.13 Le Conseil a noté que l'ANC a exprimé ses préoccupations quant à la liste des problèmes communs du fait qu'elle va continuer à s'allonger au cours des prochaines années étant donné que très peu sont résolus chaque année. Il a été noté que l'ANC a demandé au Secrétariat d'élaborer des propositions relatives au format de gestion et de compte rendu à l'intention des organes délibérants sur

les problèmes communs d'ici la tenue de la 216^e session de l'ANC. Le résultat de cette initiative sera présenté au Conseil lors du prochain cycle de rapports annuels des PIRG/RASG.

2.14 Le Conseil a noté quatre questions communes à toutes les régions de l'OACI auxquelles l'APIRG/RASG-AFI doit apporter des solutions (voir la note AN-WP/9416). L'Appendice A à la présente note de travail indique pour chaque problème commun : l'identification (Partie A), les détails sur les mesures proposées (Partie B) et les mesures de haut niveau proposées par le Conseil (Partie C). Les quatre questions importantes à résoudre par l'APIRG/RASG-AFI sont :

- a) La surveillance de la mise en œuvre du système de messagerie ATS (AMHS) (*Numéro d'identification du problème : 2020-1*) ;
- b) L'identification des problèmes à l'origine de la pénurie d'inspecteurs compétents dans les États AFI (*Numéro d'identification du problème : 2020-2*) ;
- c) Le taux élevé de messages opérationnels manquants (plans de vol, données OPMET, NOTAM) (*Numéro d'identification du problème: 2020-5*) ;
- d) La communication des données RVSM à l'ARMA, tous les mois (*Numéro d'identification du problème : 2020-6*).

2.15 En ce qui concerne la mise en oeuvre du format mondial de notification conformément à l'Annexe 14 – *Aérodromes*, le Conseil a noté que seulement quelques États et exploitants d'aéroport sont entièrement prêts pour opérer cette transition en temps voulu. Le Conseil a rappelé que la date d'application de cette exigence a été reportée au mois de novembre 2021 .

3. CONCLUSION

3.1. Les séances conjointes APIRG/23 et RASG-AFI/6 sont invitées à :

- a) prendre note des résultats de l'examen du rapport annuel récapitulatif des groupes régionaux de planification et de mise en oeuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) pour la période avril 2019 – mars 2020
- b) Prendre les mesures appropriées (le cas échéant) afin de :
 - 1) surveiller la mise en oeuvre de l'AMHS et rendre compte à travers les cycles ultérieurs de rapport pour identifier les mesures nécessaires supplémentaires ;
 - 2) identifier le problème sous-jacent de la pénurie d'inspecteurs compétents qui a pour conséquence le faible niveau de mise en œuvre de l'élément crucial 4 (EC-4) dans leur région et rendre compte à l'ANC lors des cycles ultérieurs de rapport afin de trouver des solutions au problème dans chaque région ;
 - 3) trouver des solutions définitives au problème des messages opérationnels manquants, et concevoir le type de soutien nécessaire ;
 - 4) sensibiliser les États afin qu'ils communiquent les données du RVSM, tous les mois, et surveiller la communication des données du RVSM à l'ARMA dans le but d'élaborer d'autres mesures, s'il y'a lieu.

-FIN-

APPENDICE

PROBLÈMES IMPORTANTS À RÉSOUDRE PAR L'APIRG ET LE RASG-AFI

PARTIE A : IDENTIFICATION DU PROBLÈME		PROBLÈME et N° : 2020-1					
Problème/Question	Actualisation du système de traitement des messages ATS pour soutenir la mise en œuvre du modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI (iWXXM), Version 3.						
Liens avec les plans mondiaux	Système de traitement des messages ATS (AMHS) GANP COMI-B0/7						
Signalé par	<input type="checkbox"/> RASG-AFI <input type="checkbox"/> RASG-MID <input type="checkbox"/> RASG-APAC <input type="checkbox"/> RASG-PA <input checked="" type="checkbox"/> APANPIRG <input type="checkbox"/> APIRG <input type="checkbox"/> GREPECAS <input type="checkbox"/> MIDANPIRG <input type="checkbox"/> NATSPG <input type="checkbox"/> EASPG						
Date de la première notification	2020						
État d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> Persiste <input type="checkbox"/> Résolu						
Observations	Plusieurs États ont peu ou pas progressé dans la mise en œuvre. Il s'agit d'un problème mondial nécessitant une coordination régionale de la mise en œuvre.						
PARTIE B : DÉTAILS DES MESURES							
Mesure 1 : Harmoniser la mise en œuvre entre le service MET et les centres de télécommunications gérés par les ANSP.							
	APAC	EUR/NAT	AFI	MID	NACC	SAM	HQ
Calendrier	2020	-	-	-	-	-	2020
Mesure 2 : L'ANC doit réfléchir à : a) fournir des orientations plus détaillées pour la mise en œuvre ; et b) proroger la date d'application de ces exigences au mois de novembre 2021 compte tenu de l'impact de la COVID-19.							
	APAC	EUR/NAT	AFI	MID	NACC	SAM	HQ
Calendrier	-	-	-	-	-	-	2020
PARTIE C : MESURE DE HAUT NIVEAU PROPOSÉE PAR LE CONSEIL							
N°	Mesure proposée par les PIRG/RASG			Mesure proposée par l'ANC			
1	Envisager à la prorogation de date d'application de ces exigences au mois de novembre 2021, compte tenu de l'impact de la COVID-19.			Demander à l'ANC d'envisager la prorogation de la date d'application de ces dispositions.			

PARTIE A : IDENTIFICATION DU PROBLÈME		PROBLÈME et N° : 2020-2					
Problème/Question	Les États de la Région font face à une pénurie d'inspecteurs compétents, ce qui entraîne de faibles niveaux de mise en œuvre de l'élément crucial 4 (EC-4).						
Liens avec les plans mondiaux	Mise en oeuvre du GANP/GASP						
Signalé par	<input type="checkbox"/> RASG-AFI <input type="checkbox"/> RASG-MID <input type="checkbox"/> RASG-APAC <input type="checkbox"/> RASG-PA <input checked="" type="checkbox"/> APANPIRG <input type="checkbox"/> APIRG <input type="checkbox"/> GREPECAS <input type="checkbox"/> MIDANPIRG <input type="checkbox"/> NATSPG <input type="checkbox"/> EASPG						
Date de la première notification	2020						
État du problème	<input checked="" type="checkbox"/> Persiste <input type="checkbox"/> Résolu						
Observations	Le faible niveau de mise en oeuvre de l'EC-4 est un problème chronique et mondial difficile à résoudre						
PARTIE B : DÉTAILS DES MESURES							
Mesure 1 : Aider les États au moyen d'un programme de formation bien élaboré avec un accent sur la formation en cours d'emploi (OJT)							
	APAC	EUR/NAT	AFI	MID	NACC	SAM	HQ
Calendrier	2021	-	-	-	-	-	-
Mesure 2 : Résoudre le problème sous-jacent dans chaque région							
	APAC	EUR/NAT	AFI	MID	NACC	SAM	HQ
Calendrier	2021	-	-	-	-	-	2021
PARTIE C : MESURE DE HAUT NIVEAU PROPOSÉE PAR LE CONSEIL							
N°	Mesure proposée par les PIRG/RASG				Mesure proposée par l'ANC		
1	Réfléchir aux moyens de résoudre le problème sous-jacent de chaque région.				Demander à l'ANC de trouver des solutions à ce problème dans chaque région.		

PARTIE A : IDENTIFICATION DU PROBLÈME		PROBLÈME et N° : 2020-5					
Problème/Question	Taux élevé de messages opérationnels manquants (plans de vol, renseignements OPMET, NOTAM).						
Liens avec les plans mondiaux	Mise en oeuvre du GANP/GASP						
Signalé par :	<input type="checkbox"/> RASG-AFI <input type="checkbox"/> RASG-MID <input type="checkbox"/> RASG-APAC <input type="checkbox"/> RASG-PA <input type="checkbox"/> APANPIRG <input checked="" type="checkbox"/> APIRG <input type="checkbox"/> GREPECAS <input type="checkbox"/> MIDANPIRG <input type="checkbox"/> NATSPG <input type="checkbox"/> EASPG						
Date de la première notification	2020						
État du problème	<input checked="" type="checkbox"/> Persiste <input type="checkbox"/> Résolu						
Observations							
PARTIE B : DÉTAILS DES MESURES							
Mesure 1: Trouver des solutions définitives aux messages opérationnels manquants							
	APAC	EUR/NAT	AFI	MID	NACC	SAM	HQ
Calendrier	-	-	2020	-	-	-	2020
PARTIE C : MESURES DE HAUT NIVEAU PROPOSÉES PAR LE CONSEIL							
N°	Mesure proposée par les PIRG/RASG				Mesure proposée par l'ANC		
1	Envisager les moyens d'ériger en priorité les problèmes rencontrés par la Région AFI.				Demander à l'ANC de trouver une solution définitive aux messages opérationnels manquants.		

PARTIE A : IDENTIFICATION DU PROBLÈME		PROBLÈME et Numéro : 2020-6					
Problème/Question	Les États AFI ne communiquent pas les données RVSM à l'ARMA, tous les mois.						
Liens avec les plans mondiaux	Mise en oeuvre du GANP/GASP						
Signalé par	<input type="checkbox"/> RASG-AFI <input type="checkbox"/> RASG-MID <input type="checkbox"/> RASG-APAC <input type="checkbox"/> RASG-PA <input type="checkbox"/> APANPIRG <input checked="" type="checkbox"/> APIRG <input type="checkbox"/> GREPECAS <input type="checkbox"/> MIDANPIRG <input type="checkbox"/> NATSPG <input type="checkbox"/> EASPG						
Date de la première notification	2020						
État du problème	<input checked="" type="checkbox"/> Persiste <input type="checkbox"/> Résolu						
Observations	Rapport sur la sécurité de l'espace aérien RVSM de l'Agence régionale africaine de surveillance (ARMA) - en 2017, le niveau de risque de collision a été jugé environ 16 fois plus élevé par rapport au niveau de 2016.						
PARTIE B : DÉTAILS DE LA MESURE PROPOSÉE							
Suite 1:	Mieux sensibiliser les États sur l'importance des rapports mensuels						
	APAC	EUR/NAT	AFI	MID	NACC	SAM	HQ
Calendrier	-	-	2020	-	-	-	-
PARTIE C : MESURE DE HAUT NIVEAU PROPOSÉE PAR LE CONSEIL							
N°	Mesure proposée par les PIRG/RASG			Mesure proposée par l'ANC			
1	Sensibiliser les États			Demander aux directeurs régionaux ESAF et WACAF de sensibiliser les États sur l'importance de la communication des données du RVSM, tous les mois.			